



Place du Rad. Terminus de la ligne 15, tout le monde descend. Après, l'Ill, les prés, les champs. La Cité des Chasseurs. Le cul-de-sac de la Robertsau. Le grand Nord de Strasbourg. Le bout du monde. Quelques hectares de bonheur où a poussé, il y a un demi-siècle, une cité-jardins aux allures de paradis...

J.J. Blaesus-DNA 21.10.83

LE MOT D'UN ANCIEN: LE PRESIDENT

Dans mon dernier mot, j'avais évoqué l'histoire d'un quartier sans histoire. C'est vrai que vue de l'extérieur, la Cité des Chasseurs était et est toujours un quartier sans histoire.

Pourtant, à lire les divers articles du présent Holzworm, des histoires, il y en a eu, lesquelles, à leur époque, ont dû fortement ébranler la relative quiétude des habitants. Les relations avec les autorités d'alors (direction des HLM, Mairies de Strasbourg et de Schiltigheim, Préfecture, Tribunal d'Instance et d'Appel...) ont été parfois plus que houleuses, et l'Association Syndicale des Habitants de la Cité des Chasseurs a dû monter au créneau pour bien des raisons, et ce bien plus qu'en ce moment.

A en croire les articles qui suivent, toutes nos maisons, provisoires à l'époque, espérons définitives aujourd'hui, souffraient de malfaçons, n'étaient pas achevées, bref semblaient tout juste habitables. Et pourtant, un certain nombre d'entre elles sont restées habitées en l'état pendant quelques dizaines d'années; les autres ont été restaurées par leur propriétaires qui y

tiennent comme à la prune de leurs yeux.

Aujourd'hui, 50 ans après, le quartier est "silloné" de touristes à pied ou à vélo, ses maisons sont recherchées (inutile de mettre une annonce "vends chalet" dans un journal pour trouver un acquéreur, nous sommes la cible des agents immobiliers). Nous avons tous des amis qui nous envient et moi-même, qui me promène régulièrement, je savoure tout le charme de nos maisons et de leurs jardins d'où dépassent haies et arbres, d'où émanent en cette saison mille parfums: jacinthe, muguet, lila, jasmin, chèvrefeuille dans quelques jours, tilleul bientôt. Et pour rien au monde je ne voudrai changer.

Car dans ce quartier, on croise aussi des non

touristes, des indigènes à qui on adresse au passage un salut de la voix ou de la main, quand on ne reste pas carrément "accroché" à discuter, de part et d'autre d'une clotûre, ou alors sans gêne, au milieu de la chaussée.

La Cité des Chasseurs a été et reste toujours encore un "village", un village en ville, mais aussi un village en bordure des champs: les fouines et les renards y font des incursions nocturnes, les chevreuils ne s'en éloignent pas encore trop. Nos enfants peuvent encore voir comment vivent dans les prés, les veaux et les vaches et, en faisant un peu attention, ils reconnaîtront les vanneaux, les crécelles, la buse, parfois le hibou, souvent les cicognes et les hérons. La Cité des Chasseurs est un village à la campagne en ville.

La Cité des Chasseurs fête ses 50 ans, et pourtant c'est un village qui rajeunit d'année en année.

Cela sous-entend, hélas, que certains, bien souvent les plus âgés, nous quittent. Ceux qui ont vécu les débuts de la Cité sont de moins en moins nombreux. C'est pourquoi, nous avons essayé de fixer quelques souvenirs dans ce Holzworm.

Il faut reconnaître que sans Madeleine Bach-Geny, cela n'aurait pas été possible: investie à fond, elle a rédigé les articles qui suivent.

Les élèves de CM1 et CM2 avec leur maître, Bertrand Claude, apportent aussi leur contribution à ce Holzworm par leur enquête et Interview, et c'est François Liermann qui s'est chargé de la collecte de tous ces textes et de les mettre en page pour fabriquer ce numéro spécial. Qu'ils en soient tous remerciés.

Et pour finir ce mot, j'adresse, au nom de tous les habitants de la Cité, l'expression de notre gratitude à ceux qui ont rendu cette fête possible, par leur contribution à sa conception et sa mise au point, par le temps qu'ils y ont consacré et l'énergie qu'ils ont dépensé et dépenseront encore.



Et maintenant, que la Fête commence !

Robert Bender-Gresse

Il y a 68 ans, la Cité des Chasseurs n'était pas la Cité des Chasseurs...

Qui se souvient qu'elle a d'abord fait l'objet d'une bataille de dénomination étrange ?
Ouverture des hostilités à travers les " Dernières Nouvelles de Strasbourg " de 1932 !

LES DERNIERES NOUVELLES DE STRASBOURG

LA PLUS GRANDE ROBERTSAU

« Cité Fleckenstein » ou « Cité Bigeon » ?

La nouvelle de la prochaine construction à la Robertsau, sous la direction de l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Strasbourg, d'une cité-jardin comprenant 119 maisons, n'a pas manqué de trouver auprès de la population robertsovienne le plus chaleureux accueil. C'est d'un oeil quelque peu jaloux que les Robertsoviens voyaient jusqu'à présent sortir de terre comme des champignons de nombreuses cités et des quartiers tout entiers dans les faubourgs environnants. Ils sont fiers

Ainsi que nous le disait ces jours-ci un vieux Robertsovien : « Comment, diantre, a-t-on bien pu dénicher ce nom-là ? Fleckenstein ? Mais ne savez-vous donc pas que la propriété qui doit servir de pilier angulaire à la future cité dans le quartier de la Roue ne fut habitée que pendant quelques années par le dénommé Fleckenstein, un Bavaïrois de naissance, de cœur et d'esprit, qui en dehors de son commerce officiel de cirages et autres lubrifiants, s'adonnait au commerce clandestin d'un certain « baume



La « Propriété Bigeon » à La Robertsau

aujourd'hui de constater qu'à leur tour ils auront « leur cité » et qu'ils ne sont plus considérés en faubourgiens de deuxième classe.

C'est le plan d'aménagement surtout qui a trouvé l'approbation unanime. Celui-ci révèle en effet une disposition fort bien comprise, gracieuse même, ainsi qu'on a pu le constater par le croquis que nous avons reproduit; on croirait avoir sous les yeux un plan de ces beaux jardins et de ces belles promenades conçues sous le « Grand Roi » par l'immortel artiste-architecte que fut André Le Nôtre. Il convient d'en féliciter chaudement son auteur : nous avons nommé M. Tim Helmlinger, architecte diplômé par le gouvernement, à Strasbourg, qui est chargé par le susdit office de l'étude et de l'exécution de ces travaux.

Ceci dit, revenons-en à la « Cité Fleckenstein » proprement dite, c'est-à-dire revenons non pas à la « cité » en tant que cité, mais à ce fameux nom de « Fleckenstein ».

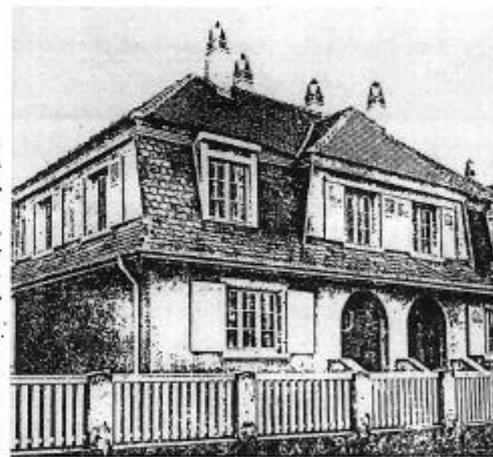
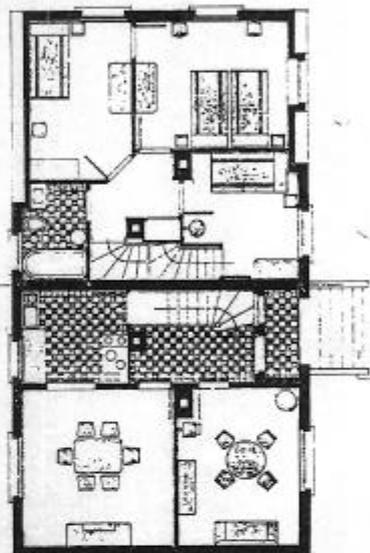
Eh ! bien, disons-le franchement, « Fleckenstein » ! ? Les Robertsoviens, non, n'en veulent pas !

Thiriote apte à guérir instantanément tous les maux, un homme en résumé, qui a laissé à la Robertsau un bien triste souvenir ? Et c'est ce nom-là qu'on voudrait immortaliser ! Eh ! bien, non !

Ce n'est pas ce nom qu'il convient d'adopter, nous dit-on de toutes parts, c'est celui de « Bigeon » qui s'impose ! Ce fut, en effet, une famille Bigeon, de vieille souche alsacienne, qui habita pendant de longues années cette propriété, une famille dont le souvenir est respectueusement conservé à la Robertsau. Certains de ses membres furent directeurs de la Monnaie, à Paris, d'autres gardes-forestiers au service du comte de Pourtalès, et leurs descendants sont alliés aux meilleures familles du faubourg.

« Vox populi, vox Dei » dit le vieux dicton. Que les services compétents veuillent donc bien laisser tomber purement et simplement le nom primitif — qui ne se justifie en quoi que ce soit — et que la future Cité robertsovienne prenne une fois pour toutes le nom qui lui appartient et qui lui revient de droit, c'est-à-dire la « Cité Bigeon » !

G. R.



MAISONS JUMELÉES DE 4 PIÈCES ET CUISINE FAMILIALE

La « Cité Bijon » à la Robertsau

En annonçant la prochaine construction à la Robertsau d'une grande cité-jardins comprenant 119 logements, nous avons — nous faisant en cela le porte-parole de la population robertsoviennne — exprimé le vœu que la future cité ne portât pas le nom primitif de « Cité Fleckenstein », qui ne se justifie pas, mais celui de « Cité Bijon ».

Notre proposition a recueilli de toutes parts les approbations les plus encourageantes.

A titre documentaire, nous tenons à reproduire les termes d'une lettre adressée à notre concitoyen, M. le Dr. M. Freyss, de la Robertsau, par un propre descendant de la famille Bijon, M. C. Edelmann, demeurant à Wesserling.

« Tout d'abord, dit ce dernier, le nom patronymique de Bijon s'écrit avec un « j », est non Bigeon avec « g ».

Et il poursuit : « Comme on nous l'a raconté dans notre enfance, l'aïeul des Bijon d'Alsace serait le sergent-canonniier Bijon qui, pendant le siège de Rastatt par les Français, était cantonné à Geudertheim, où il fit la connaissance d'Eye Schaeck, de Geudertheim. La campagne terminée, il l'épousa et retourna avec la jeune femme à Dijon, sa ville natale. Après un certain temps, les jeunes époux revinrent à Geudertheim où Bijon aurait trouvé une place de garde-forestier, poste qu'il a occupé jusqu'à sa mort. De cette union naquirent 6 garçons et une fille. (Grâce aux recherches de M. le Dr. Freyss, nous pouvons intercaler ici, que le sergent Bijon faisait partie de l'armée du général Moreau, qui occupait Rastatt en juillet 1796).

L'un de ces fils, Jacques Bijon, est devenu garde-forestier de la forêt de la Robertsau, maison forestière « Unterjaegerhof », poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite.

Un autre fils, Chrétien Bijon, mon grand-père, a été régisseur des biens de M. le ba-

ron Renouard de Bussierre. Il habitait la propriété dénommée maintenant « Fleckensteinscho Gut » qui lui appartenait et dont il est question. Il avait une fille Caroline, notre mère, et un fils, Chrétien Bijon, mon oncle, qui était fondé de pouvoirs à la Monnaie de Paris, après avoir passé par la Monnaie de Strasbourg.

Notre famille, ajoute M. Edelmann, serait très touchée si la proposition de M. Roehru pour la dénomination de la cité projetée était adoptée. Je crois qu'elle serait bien accueillie à la Robertsau où mon grand-père était un homme considéré. Fleckenstein, par contre, était peu sympathique.

Nous ne pouvons que remercier l'arrière-petit-neveu du « sergent-canonniier Bijon », de Dijon, « l'aïeul des Bijon d'Alsace », de ces indications qui sont d'un précieux appui dans les revendications formulées par nous au nom des habitants de la Robertsau.

La future cité s'appellera donc « Cité Bijon », car les Robertsoviens ne veulent à aucun prix voir s'immortaliser dans leur faubourg le nom de charlatans bavarois. Ils désirent en outre, que la voie de communication entre la rue des Chasseurs et la rue de la Wantzenau, constituant le premier travail qui sera entrepris, porte le nom de « Rue Chrétien Bijon ».

De même pour les nouvelles rues qui sillonneront la nouvelle cité, différents noms sont prononcés et soumis au bienveillant examen de la commission compétente, savoir : « Rue du général Reibell », « rue du général Hadbedat », « rue Gustave Hinger », « rue Schultz » (chef de musique aux « Pontonniers »), « rue du forestier Sonntag », « rue Méja », etc. etc.

C'est le souvenir de la vieille Alsace que devront commémorer à tous présents et à venir les noms de rues de la future « Cité Bijon ».

G. R.

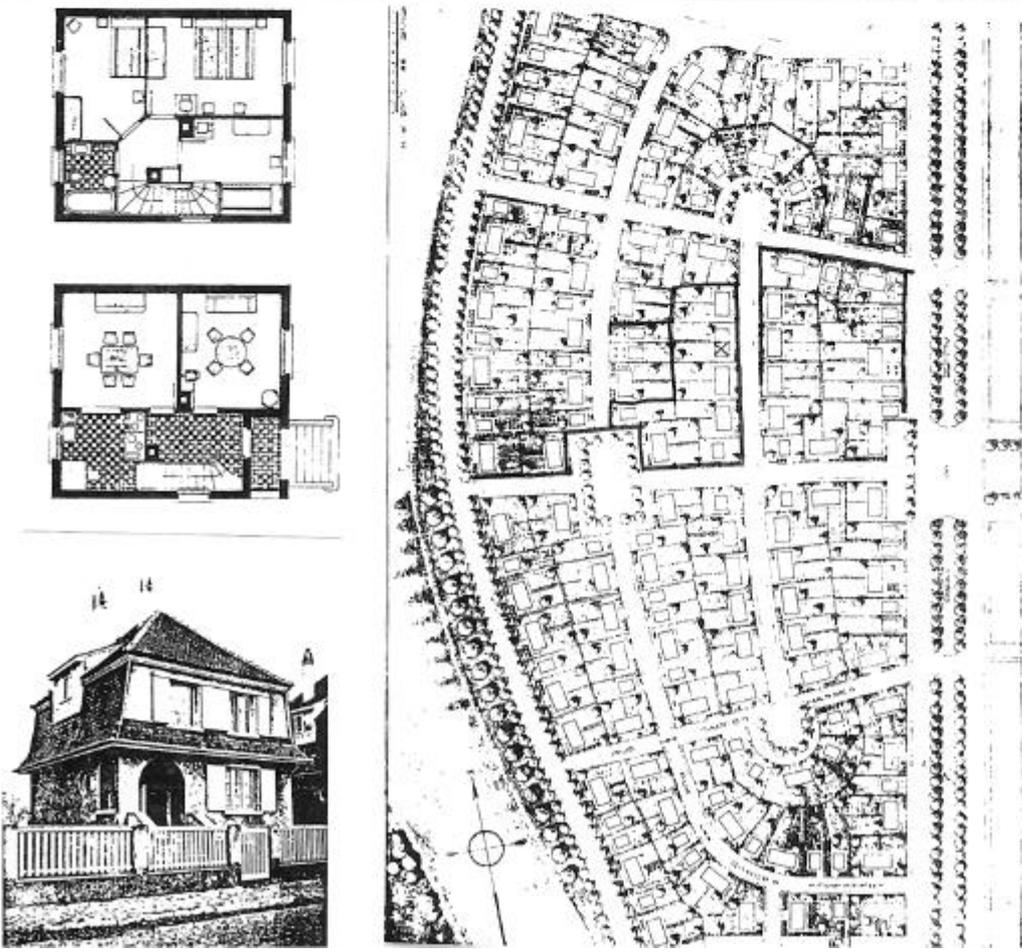
LA CITE EN QUELQUES CHIFFRES

- Base du projet en 1929
- Commencée vers 1933
- Programme Louis Loucheur (construct° "aidée")
- Interrompu en 1939
- Achevée en 1948 (MRU)
- Nombre de logements: 89 chalets individuels, 7 maisons jumelées et 10 maisons isolées en dur
- Nombre d'étages : R+1 mansardé
- Surface terrain : env.60 ha

LA CITE - JARDINS "JACQUES PEIROTES"

D'après le programme établi en 1929, trois cités-jardins étaient prévues pour le faubourg de la Robertsau. L'une de ces cités, la Cité Jacques Peirotés, a été partiellement mise en construction au commencement de l'année 1933. C'est la cité-jardins qui sera réalisée aux environs et sur les emplacements de l'ancienne propriété Fleckenstein au bord de l'Ill, dans un des plus beaux sites de la banlieue strasbourgeoise. Cette cité, dont les plans ont été établis par Mr Tim Helmlinger, architecte à Strasbourg, comportera plus de 200 maisons de 3 ou 4 pièces avec cuisine familiale (apparition cuisine + salle à manger + séjour). Un premier lot de 19 maisons est en voie d'achèvement. L'architecte a eu soin de respecter le cachet tout particulier du faubourg de la Robertsau qui a un caractère plutôt rural avec ses maisons de campagne et ses jardins. ♦

▲ D.N.S. 3 février 1932



Ci-contre, plan du projet initial (env.1930)

UNE NOUVELLE CITE : POURQUOI ?

A l'armistice, une des administrations chargées de résoudre les problèmes de logement, commande aux Allemands une série de chalets de montagne, type chalets de la Forêt Noire. Ils devaient faciliter la reconstruction des villages bombardés du Nord de l'Alsace et ne pouvaient être attribués que contre un bon de sinistrés.

Mais acquérir des chalets de bois, même si l'expérience montrait leur solidité, ne séduit pas les habitants ruraux des villages; aussi plus de 200 chalets restèrent "sur les bras" du Ministère de la Reconstruction Urbaine.

Celui-ci décida vers 1945, de les monter sur un terrain à la Robertsau, au lieu dit Fleckenstein qui

appartenait à l'OHLM.

Alors fut prévu une cité dont la Place du Rad devait être la place centrale. mais en même temps, les chalets furent mis en vente, et là le succès fut évident. Aussi quand la construction de la Cité commença, il n'y avait plus que 89 chalets disponibles et toutes les rues devin-

rent "cul de sac". C'est ainsi que le 11 Décembre 1948 fut inaugurée une Cité baptisée " Cité des Chasseurs ".

Noter que Rue du Schnokeloch à la Montagne Verte, avaient été construits une vingtaine de chalets de types différents. Leurs occupants ne payaient pas de loyer mais

les logements devaient pouvoir être visités par les acheteurs éventuels pour que ceux-ci puissent choisir le chalet qui leur convenait. Après la construction des chalets du Fleckenstein, le sort de ces "occupants" suivit le même cursus que celui des habitants robertsauviens.◊

JOURNEE HISTORIQUE DE L'INAUGURATION DE LA CITEE DES CHASSEURS 1949



QUAND CHACUN "CONSTRUIT" SA MAISON

Février 1949. Rue des Gardes-Forestiers, tout un pâté de chalets est en place, du n°7 au n°21 et une partie du Quai des Joncs. Au-delà s'étend un vaste chantier de construction; sur un terrain accidenté, ici et là se dressent des chalets relativement proches les uns des autres. Parfois, entre eux ou devant eux de grandes excavations. Pour certains on a du construire des fondations aussi importantes que le chalet lui-même. Il plut avec insistance, aussi des planches ont parfois été jetées pour permettre d'atteindre les chalets.

Beaucoup de vie sur ce chantier. Les chalets ont pour la plupart déjà été attribués et les futurs locataires viennent constater l'état de la construction et essayer d'en hâter l'achèvement. En effet, un aimable désordre règne sur le chantier : cinq entreprises sont à l'oeuvre et

le surveillant de chantier est un brave homme mais un peu dépassé par les événements. " Où est le menuisier ? Les vasistas de la cave ferment mal. - Oui, mais le menuisier trouvé est chargé de la menuiserie des maisons et ce n'est pas celui qui a eu charge de celle des sous-sols ! Partons à la recherche de celui-ci! - Les planchers sont posés au 1er, mais il faut les poncer. - Oui, mais le ponceur découvert est chargé des parquets et non des planchers! - Où est le raboteur de planchers ? "

Il fait froid. Les peintres ont déposé leur matériel dans l'un des chalets. Après entente avec le futur locataire de ce chalet, on allume le chauffage et on l'entretient, les ouvriers peuvent travailler. Le bon côté : après entente avec ces peintres, chacun peut choisir la couleur de ses futures pièces d'habitation.

Tout ceci développe beaucoup de contacts entre les futurs habitants; beaucoup d'entraide aussi: on se prête les échelles, brouettes et même des sabots car la boue règne partout. Un certain nombre d'habitants est venu en voiture mais beaucoup qui sont piétons retournent au Tram qu'ils trouveront à Sainte-Anne. Ils font très rarement le trajet à l'aller : les voitures qui passent s'arrêtent pour prendre à bord les marcheurs.

On fait la connaissance des habitants des maisons "en dur" existantes depuis qu'avant guerre, un projet d'urbanisation avait commencé à être mis en oeuvre. Deux d'entre eux ont un poste de téléphone... Dans la Cité naissante, il y a aussi deux voitures : celle de l'épicier-contremaître et celle de celui qui va ouvrir un dépôt de boucherie.

Un beau jour, on commence les clôtures; rapidement, elles donnent une autre allure à la Cité. Elle prend forme et s'organise. Dix jours après, les camions arrivent avec des chargements de remblai pour aplanir toutes les irrégularités du terrain : il faut donc pelleter cette terre et la faire passer par-dessus les barrières ! Cela aurait été si simple quinze jours auparavant...

C'étaient des temps héroïques mais nous en avons les plus chauds souvenirs.◊



Les officiels visitent la Cité du Chasseur à la Robertsau, inaugurée le 11 décembre 1948.

INCROYABLE : 9 ANS DE PROCES !

Origine du litige:

Dès le départ en 1949, un certain nombre d'habitants des chalets ont adressé à l'Office des HLM une lettre où ils s'élevaient contre le taux élevé des loyers, incompatible avec le caractère non-définitif des logements, les malfaçons relevées de toutes part, le confort insuffisant (pas de salle de bains, pas d'eau chaude à l'étage !...) et l'éloignement de la ville. Aucune réponse n'a été faite et à la longue, les locataires qui avaient fini par toucher l'allocation-logement (laquelle était refusée au début pour hauteur non réglementaire des plafonds !) réglèrent leurs loyers.

Un d'entre eux, au 3 Quai des Joncs, Monsieur Jacquot, refusa de s'incliner et de payer le loyer demandé. Il fut condamné par le Tribunal Cantonal de Strasbourg en 1953 à payer un loyer mensuel de 8335 francs. Mais il fait appel.

Le Tribunal Civil de 1ère Instance, après une expertise jugeant que si le chalet a été conçu pour être une construction définitive, suite aux nombreuses malfaçons de sa réalisation et à certains matériaux employés, on ne peut le considérer comme "construction à caractère définitif": 70% définitif, 30% provisoire, le loyer est donc revu; nous sommes le 10 Avril 1956, les HLM font appel devant la Cour d'Appel de Colmar.

Un certain nombre de locataires de la Cité estiment alors que leurs chalets présentent les mêmes caractéristiques que le chalet Jacquot et demandent au Président des HLM une révision des

loyers. Pour marquer leur ferme volonté d'être entendu, ils ne paient plus que le loyer fixé par le Tribunal Civil à partir de Juillet 1956. L'OHLM précise que le jugement n'étant pas opposable à des tiers, ils sont dans l'illégalité.

Pour défendre leurs intérêts, le 12 Juin 1956 les habitants fondent l'"Association Syndicale des Habitants de la Cité des Chasseurs", laquelle dès Octobre 1956 demande au Président de l'OHLM une audience qui ne sera jamais accordée.

Que font alors les HLM ? Vont-elles envisager une vingtaine de procès ? Sans en référer au Président (averti par hasard en Mars 1957) l'administration envoie le 14 Janvier 1957 un commandement de payer à un seul locataire pour créer un procès-témoin. C'est un second procès, le procès Burckard. L'Association s'engage à assumer tant les charges de la suite du procès Jacquot que celle du procès Burckard. Nous sommes en Février 1957.

Il serait beaucoup trop fastidieux d'évoquer toutes les péripéties de ces deux procès, l'un à Colmar, l'autre à Strasbourg. D'autant plus que s'y était ajouté un troisième procès devant le Tribunal Administratif, car à la demande du Président de l'OHLM, le Préfet pond un arrêté le 29 Janvier 1958, déclarant les 89 chalets de la Cité des chasseurs " constructions définitives ", donc avec un barème de loyer nettement supérieur. L'argument qui veut être le plus convaincant est que ces constructions ont été financées par des crédits destinés à des constructions définitives !!

On s'en frotte les yeux !

Donc dépôts des avocats, interventions auprès de nombreux élus, responsables au Tribunal: recours en excès de pouvoir. En Mai 1960, le Tribunal Administratif annule la décision du Préfet, mais l'arrêt ne sera rendu que le 26 Octobre 1960, donc quatre ans après le début de l'action entreprise.

En Juin 1959, le Tribunal de Colmar avait suspendu la requête de l'OHLM qui plaide alors l'incompétence de ce Tribunal, la décision selon eux incombant au Tribunal Administratif.

Suite à la décision de ce dernier en 1960, les HLM prennent la décision de se pourvoir en Cassation.

En 1961, l'Association confie à un avocat sa constitution en Cassation; mais ce n'est qu'en Février 1964 que l'affaire passe: la Cour de Cassation rejette le pourvoi des HLM. Il y a huit ans que l'action est entreprise !

Le procès Burckard plaidé à Strasbourg fut une affaire encore bien plus lassante par ses "remises" renouvelées. Pour continuer de Mars 1957 à Janvier 1958 dans l'attente de la décision demandée au Préfet. Renvoyée jus-

qu'en Mars 1960, en Mai 1960 on demande une expertise qui n'aura lieu qu'en Juin 1961. Mais si le rapport d'expertise est de Mai 1963, on met l'affaire en suspens jusqu'en Juin 1964, date de la publication de l'Arrêt de la Cour de Cassation. De Juillet 1964 à Juillet 1965 se succèdent les demandes de report d'audience demandées par les HLM.

Dès Avril 1961, les décisions se multiplient, la situation évolue et on envisage un règlement à l'amiable; l'Association abandonne le procès Burckard devenu sans intérêt pour la plupart des locataires en Octobre 1965. 1er Juillet 1956 - 28 Octobre 1965 : cela fait 9 ans !!

Jamais un particulier pour lui-même soutiendrait 9 ans d'actions, de démarches, d'attentes, de craintes (surtout au moment du procès au Tribunal Administratif), d'espoirs; il s'agit bien là des possibilités d'une Association où quand le courage de l'un flanche, les autres raniment la flamme. Mais ce sont bien les intérêts financiers de tous qui étaient en jeu, car les chalets seront vendus et leur prix de vente dépendra bien des prix de location. ♦



QUAND LES LOCATAIRES DEVIENNENT PROPRIETAIRES

En 1961, la situation des locataires évolue sensiblement. L'Office HLM avait depuis 1959 plaidé l'incompétence du Tribunal, le Tribunal Administratif seul pouvait juger du litige : constructions définitives ou provisoires ? et en Mai 1960, ce Tribunal Administratif a annulé la décision prise par le Préfet de décréter les 89 chalets "constructions définitives". Le Conseil d'Administration de l'Office HLM ne peut pas, dit-il, ne pas se porter en cassation.

L'Association suivra cette décision et le procès durera encore trois ans, mais les parties sentent que la décision est jouée. Les locataires sont lassés de ce procès qui dure depuis cinq ans et une décision est prise de part et d'autre d'arriver à un compromis. Quinze locataires ne paient depuis 1956 que le loyer fixé aux héritiers Jacquot, mais ils ont eux-mêmes jugé que l'évaluation du loyer était faible. Ils accueillent favorablement le nouveau montant de loyer fixé par l'Office HLM le 15 Décembre 1961. A partir du 1er Janvier 1962, ils paieront ce loyer et envisagent, chacun selon ses possibilités, de régler leurs arriérés de loyer de 1956 à 1961 à condition que le projet de vente se réalise : les chalets sont destinés à être vendus en priorité absolue à leurs locataires, avait affirmé le Directeur de l'OHLM en 1959. Beaucoup d'habitants de la Cité en effet ne demandent qu'une chose : devenir propriétaires.

En Novembre 1961, le Conseil d'Administration des HLM prend la décision de faire étudier le prix de vente des chalets et dès Juillet 1962 demande de répondre pour Septembre à l'inventaire des acheteurs éventuels : 38 candidats se déclarent alors rapidement.

Le 25 Janvier 1963, le Conseil décide la vente de 49 chalets à leurs occupants et 3 autres à des acquéreurs "en situation intéressante". L'Association fixe un certain nombre de conditions :

- ajuster les prix de chalets

de même type à leurs situations différentes quant aux réparations faites par les HLM;

- mettre en place des conditions de crédit;

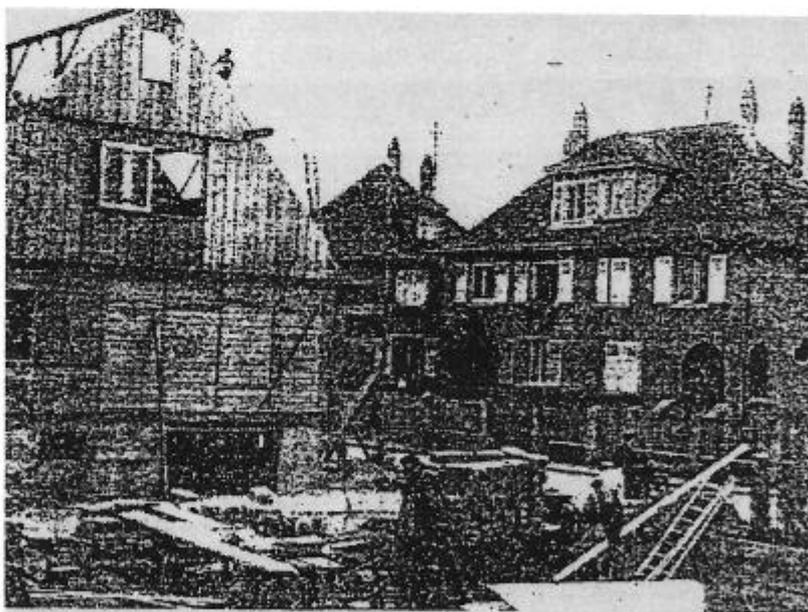
Les candidats "mauvais payeurs" entendaient maintenir leurs droits jusqu'à l'issue du procès.

C'est dans ces perspectives qu'en Mai 1965, l'Association décide de ne plus prendre en charge le procès Burkard et de laisser à celui-ci l'initiative de la suite des opérations. En effet, une scission se fait au sein de l'Association : un certain nombre de locataires estime que la décision de compromis a été prise trop tôt et que la poursuite des procès aurait du aboutir à des prix de vente moins élevés.

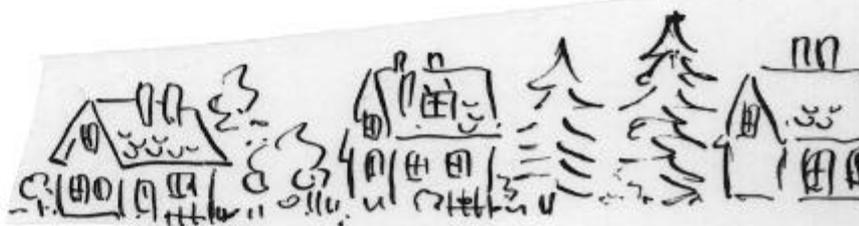
Le prix de vente est indexé sur le prix auquel les chalets ont été achetés par les HLM en Janvier 1953 à l'Etat (jusque là, les HLM n'étaient que gestionnaires de la Cité). Compte tenu des malfaçons évaluées par la Direc-

tion des Domaines, c'est également celle-ci qui évalue les prix des terrains. Les prix des 13 chalets de la Rue du Schnokeloch sont également fixés. Le dossier de photographies présenté à l'Inspecteur des Domaines dénotant soit des défauts de construction, soit des manques de finitions, soit la mauvaise qualité des matériaux utilisés, soit les conséquences de manque d'entretien, est particulièrement éloquent : l'inspection des Domaines s'est montrée compréhensive.

Entre Octobre 1963 et Juin 1964, les chalets sont vendus à ceux de leurs locataires qui le désiraient; les autres occupants sont déboutés de leur action : ils seront relogés dans les années proches dans des logements HLM dans d'autres quartiers afin que leurs chalets puissent être mis en vente comme en témoignent les adjudications de Mars et Avril 1967. ♦



Face au problème du logement, on se borne à construire des chalets.



QUAND LES TOITS SE SOUVIENNENT ...

Qui arrive à la Cité des Chasseurs peut, à juste titre, se poser quelques questions: pourquoi ces tuiles de deux couleurs sur chaque toit ?, quoique au fil du temps les contrastes aient été atténués.

11 Août 1958, autour de 17 heures: il fait chaud, le temps est lourd. Tout à coup, l'orage surprend ceux qui travaillent ou flânent dans les jardins. Réfugiés dans les maisons, nous assistons à un spectacle imprévu, unique. des grêlons tombent, ils peuvent avoir la taille d'une balle de tennis! Pan! Chacun fait mouche sur la tuile

qu'il atteint. Les morceaux dégringolent et bientôt de tous côtés, ce n'est qu'un spectacle de destruction accompagné du bruit des chutes d'objets divers. "Est-ce la fin du monde?" a-t-on pu se demander. Comment allons-nous nous en sortir?

Descendus se réfugier à la cave, nous ne voyons plus rien, mais les martèlement ne nous sont pas épargnés, c'est presque plus inquiétant encore. Montés au contraire dans les combles avec tous les récipients disponibles de la maison, les plus courageux tentent

de canaliser les flots d'eau qui s'engouffrent dans les brèches des toits.

Cela dura 40 à 50 minutes, mais un siècle pour nous. Et puis brusquement plus rien, seule tombe une pluie abondante mais presque silencieuse. Les habitants sortent timidement, constatent le désastre et leur impuissance à parer aux conséquences.

Le bilan s'est révélé petit à petit, les jours suivants. L'orage a été très localisé sur le Nord de l'agglomération strasbourgeoise, créant des lignes comme tracées au cordeau: le côté d'une rue et pas l'autre. Tout le quartier des Musiciens, la Cité Ungemach également très atteinte, l'Allée de la Robertsau, le collège Notre Dame de Sion ayant la mauvaise idée d'être couvert d'ardoises; bref, 5 Milliards de francs 1958 de dégâts.

A la Cité des Chasseurs, un grand esprit d'entraide se développe, les habitants présents s'unirent pour mener les travaux. Mais dès le surlendemain, les tuiles firent défaut sur tout le Nord du département et il fallut avoir recours à de la toile goudronnée pour mettre rapidement les chalets hors d'eau. Dès que ceci fut réalisé, les habitants se mirent rapidement à l'oeuvre dans les chalets dont les occupants étaient partis en vacances, parfois fort loin et dont la grande majorité avait laissé leur clefs aux voisins : bonne initiative!

Quand ils revinrent de l'autre bout du pays ou au-delà des mers, ils trouvèrent leur maison recouverte d'un toit bicolore et les dégâts d'eau réparés au maximum.

Ce bel exemple d'entraide fut certainement un bel actif pour l'atmosphère conviviale de la Cité.

Poème

*C'est l'histoire d'un quartier
Qui a tant vécu
Il y a eu des gens qu'on a aimé
Et qu'on a perdu de vue
Des gens avec qui on a tant partagé
Et que l'on ne voit plus
Mais il reste les souvenirs d'une belle amitié.*

*C'est un quartier paisible
Où règne une ambiance rare
Les gens sont souvent imprévisibles
Nous étonnent, nous épatent par leur savoir
Chacun à sa façon contribue
A la notoriété de cette Association
Pour que les coutumes ne soient jamais perdues
Et pour que nos enfants perpétuent ces traditions*

*C'est un quartier qui fête son cinquantenaire
Et chacun sera présent pour fêter
Ce quartier dont nous sommes tellement fiers
Et porter un toast à nos aînés
Qui ont su préserver et perpétuer leur savoir-faire.*

*A l'occasion de cette journée qui dans nos coeurs restera gravée
Certains revivront le passé et d'autres découvriront le quartier quelques
années en arrière*

*Nous serons tous présents, tous à l'heure
Pour célébrer les 50 ans du quartier de la Cité des Chasseurs*

Marie Diebolt



Interview

Les premiers habitants racontent leur quartier aux enfants !

Madame Haegel est venue habiter la Cité des Chasseurs en 1948. Elle avait 5 ans. Elle habite à la place du Rad. Elle nous a emmenés dans le quartier pour nous montrer comment il était autrefois. Madame Gontier l'accompagnait.

En 1948, il y avait beaucoup d'animaux et d'enfants. On élevait des poules, des canards, des lapins... En 1985, le 1er octobre, la forêt près de la place du Rad a été coupée. Depuis la forêt a repoussé. Sur la route des chasseurs il n'y avait pas de maison mais des champs de blé et de betteraves qui ont disparu. Il n'y avait d'abord qu'une seule télévision. C'était celle de M. Dotter. Tous les soirs, le père de M. Dotter sifflait pour appeler les enfants du quartier et pour regarder Rintintin. La boulangerie et le restaurant se trouvaient près de la papeterie. L'école était au début de la rue des Gardes Chasses.



L'ancienne école



Dans cette maison, se trouvait l'unique télévision du quartier.

On trouvait une épicerie au début de la rue des Gardes Champêtres et aussi une coop dans la rue du Jardin Keck puis une boucherie dans la rue des Gardes Champêtres et encore une cordonnerie rue des Gardes Forestiers. Un footballeur, Marc Molitor, a appris à jouer dans les rues de la Cité des Chasseurs.

Rédigé par :

Benjamin K. - Benjamin R. - Dany - Fallon - Jean - Morgane - Nadia - Solène

Madame Frantz est venue nous rendre visite à son tour. Elle nous a raconté que pour avoir une maison dans ce quartier il fallait avoir au moins deux enfants. Les ouvriers posaient les cheminées et les clôtures. Madame Frantz a emménagé à 29 ans et ses enfants ne connaissaient pas le quartier. Douze enseignants habitaient le quartier. Dans les rues, les poules, les cochons, les canards se promenaient tranquillement. Ce quartier a été construit parce que les gens voulaient des appartements après la guerre. Ici les chalets appartenaient aux H.L.M.

Rédigé par:

Célia - Elodie - Fallon - Sophie.



Les photographes :

*Caroline - Célia - Elodie - Félix -
Lotfi - Martin - Nicolas - Paul -
Séverine - Sophie - Stella -
Stéphane*



L'épicerie d'autrefois



Avant, c'était une boucherie



C'était l'ancienne cordonnerie.



Avant, Marc Molitor, un joueur de football habitait dans cette maison.

Mise en page :

M. Claude - Jean - Morgane - Nadia - Stella - Stéphane

AÏNSI VA LA CITE ...

Printemps 1948 - Automne 1949, la Cité se "peuple" petit à petit. La répartition des chalets a été faite entre un certain nombre d'administrations qui attribuent à des fonctionnaires (enseignants, postiers, etc...) et des organismes assimilés (police, électricité, gaz...). Il faut avoir deux enfants pour avoir droit à un chalet et, à notre connaissance, deux seulement échapperont à cette règle.

Mais les familles nombreuses accourent et leur nombre ira toujours en croissant, parce que sitôt qu'un chalet se libère à la suite d'un déplacement professionnel par exemple, les HLM attribuent le chalet à une famille nombreuse, 8, 10 et même 12 enfants !

En 1955, un recensement fait pour la CAF atteste que nous sommes à une moyenne de 4,66 enfants par foyer, ce qui est beaucoup par rapport à la moyenne française. Les enfants non scolarisables vont au jardin d'enfants installé au 3, Rue des Gardes-Chasses et les primaires vont dans une école aujourd'hui désaffectée, Route de la Wantzenau à côté de l'entreprise Roessel, puis à l'école de la Niederau si peu peuplée que plus tard, on y amène des enfants de la Cité de l'Ill. Puis à la Cité, en 1953, va se construire l'école Pourtalès, école maternelle (qui causera la fermeture du jardin d'enfants), puis deux classes primaires: cours préparatoire et cours élémentaire 1. Chaque année, un contingent de 35 nouveaux enfants y est scolarisé. La Cité est dotée d'un autobus, le 13 dont certaines lignes seront, lors de sa construction, affectées à la Cité de l'Ill. Il vient assez régulièrement jusqu'à la

Cité du Fleckenstein, devenue Cité des Chasseurs. Un horaire de 1957 indique que tous les matins trois autobus entre 7 heures 1/2 et 8 heures et cinq entre 13 heures 19 et 13 heures 41 emmenèrent leur contingent de collégiens et de lycéens et, à partir de la Place Brant, déviés sur le parcours du 10 pour desservir collèges et lycées.

Signalons aussi qu'un cordonnier va s'installer dans un petit garage et que les chaussures des enfants de la Cité suffiront à lui fournir pendant des années assez de travail !

Les voitures rapidement se multiplient. Rappelons qu'avant la construction de la Cité, il n'y avait que trois voitures dans le quartier et trois postes de téléphone. Les lignes téléphoniques sont surchargées et avant que nous ayons une cabine, maintenant disparue, il fallait le plus souvent téléphoner chez quelques voisins privilégiés munis de postes.

Les chalets avaient tous à l'origine des potagers et dans chaque jardin des poules et des lapins trouvaient leurs gîtes. Mais petit à petit, sauf pour 2 ou 3 convaincus, les gazons de qualité diverse envahissent la plupart des petits jardins.

Faut-il rappeler Moreau, célèbre épicer installé avec cinq ou six camionnettes de livraison dans une maison à l'entrée de la Cité aujourd'hui disparue, et la blanchisserie qui faisait travailler jusqu'à 30 personnes pour six ou sept hôtels de la ville ?

Faut-il rappeler les petites maisons en bois le long de l'Ill disparues les unes après les autres ?

Et les sangliers qui venaient jusqu'aux abords de la forêt dans les champs

derrière l'école et celui qu'une factrice rencontra à sa grande terreur !

Et le jour où les agents de la force publique poursuivaient un renard enragé - du moins le croyait-on - et après 18 balles ne l'avaient pas encore tué ... mais c'est gantés qu'ils emmenèrent son cadavre.

On ne s'ennuyait pas à la Cité avec toute cette jeunesse et les jours de verglas, car il y en avait alors, il fallait dépanner le bus qui déversait leurs sacs de sable sur la chaussée. L'Ill était fortement gelée et on s'y avanturait loin.

Le "bain des chevaux", la Rosschwemm, au bout du sentier appelé "Route des Chasseurs", près de la laverie, était le lieu de prédilection des bains et des séances de pêche.

Faut-il rappeler encore les anniversaires de Monsieur Hahn, Rue des Gardes-Forestiers, dirigeant un "orchestre" de cors de chasse qui venaient lui donner l'aubade ? Et il n'y avait même pas, comme dans d'autres quartiers de Rue des Cors de Chasse !

En 1952, ce fut le plus grand remue-ménage que la Cité connut: il fallait vider Kehl, c'est-à-dire rapatrier à Strasbourg les derniers strasbourgeois qu'on y avait installé en réparation des dommages causés par les bombardements. On construisit alors la Cité Rotterdam, de jour et de nuit pour être prêts à l'heure (1er mai). Mais que faire des familles de 8, 10, 12 enfants dont on ne s'était pas préoccupé jusque là? Bonne idée, pourquoi ne pas les installer dans cette Cité des Chasseurs dont les habitants "mauvais coucheurs" passent leur temps à se plaindre de leur manque de

confort. Aussitôt dit, aussitôt fait. On nous fit des propositions alléchantes d'autres appartements HLM tout confort et huit habitants se laissèrent tenter. Alors, en quelques semaines arrivèrent huit familles de 8, 10, 12 enfants, donc 80 personnes environ. Allaient-ils s'intégrer ?

Ils se connaissaient entre eux et leurs grands enfants - grands adolescents - alors que les "nôtres" avaient au maximum 10/12 ans, se fréquentaient, de préférence le soir. Pendant 2, 3 mois la question se posa puis le beau temps aidant et permettant de se rencontrer donc de se causer, à l'automne la partie était jouée et les "Kehlois", ou plutôt les Kehlemer, adoptés, tout en se gardant une priorité de fréquentation entre eux.

Devant ce succès, les HLM transplantèrent aussi de Neuuhof plusieurs familles de 10/12 enfants. Elles s'adaptèrent aussi très bien, mais nous avons mesuré là combien ces situations sont à manier avec beaucoup de précaution et qu'un quota s'impose.

Les années coulèrent et la Cité s'endormit. Les enfants grandirent puis partirent. Chacun finit par avoir le téléphone et devant les maisons stationnent les voitures qui ne pouvaient rentrer au garage (surtout quand il n'y en avait pas).

Après le dépôt de boucherie, ce fut l'épicerie, lieu de toutes les rencontres de voisinage qui disparut, puis la Coop en 1984. On déplora les décès successifs.

Puis, une série de chalets se trouva en vente, une série de jeunes couples les acheta. Les enfants repeuplèrent l'école et la Cité rajeunie voit l'avenir s'ouvrir devant elle. ♦

UNE BATAILLE PERDUE: LE JARDIN D'ENFANTS UNE ECOLE RETROUVEE

*J'ai planté dans un pot
Un bel haricot
Il est devenu si grand
Il est devenu si beau
Qu'a son ombre je m'y suis caché*

*Ah! le beau jardin, cousin
Qui pousse à ma fenêtre
Ah! le beau jardin, cousin
Où l'on est si bien.*

C'est la dernière chanson qu'ont fredonné les enfants du Jardin d'enfants en Février 1953, quand en cours d'année, ce jardin a fermé pour un transfert dans une école maternelle.

Depuis 1950, ce jardin était ouvert au n°3 Rue des Gardes-Chasses dans une très grande maison. Si la directrice occupait le 1er étage, le rez-de-chaussée était équipé pour y recevoir une cinquantaine d'enfants, le sous-sol abritait salle de jeu, penderie, salle de "propreté" avec ses petits lavabos et ses petits sièges faits sur mesure.

De 8 heures à 18 heures, les enfants y ont passé des jours heureux avec deux "jardinières" très compétentes: le Père Noël de la Ville leur rend visite!

Mais ce jardin d'enfants municipal n'était pas dans les règles: les jardins d'enfants de la Ville étant alors réservés aux enfants dont les mères avaient une activité professionnelle à l'extérieur. Donc, il était condamné. Ce fut une longue bataille auprès des instances municipales.

En effet, comment les mères de la Cité munies d'une ribambelle de 3, 4, 5 enfants de moins de 6 ans auraient-elles pu s'arranger pour travailler à l'extérieur? Certes les enfants ne trouveraient pas leurs maisons vides, mais à 16 heures, ils devaient rentrer et jouer... dans la rue le plus souvent. Le problème étant le même pour les "petites" vacances et les deux mois d'été.

Nous pensions avoir fait admettre nos demandes de maintien du jardin d'enfants. Un soir à minuit, lors d'une réception, nous avons l'accord de Monsieur le Maire. Mais... le Maire décide et ensuite les services font... ce qu'ils jugent "bon". Les enfants durent quitter avec tristesse le jardin d'enfants.

Pour parer aux difficultés exposées et... reconnues, la Ville nous propose de soutenir l'ouverture d'une garderie pendant les deux mois d'été. L'A.G.F. accepta de l'organiser, les enfants de la Cité ne partant pas en colonies de vacances. Et pendant quatre ans, une équipe de quatre mamans se chargea de la supervision de cette garderie. Pour la subvention de la CAF, il fallait des statistiques et elles prouvèrent qu'il y avait à la Cité plus de 4,6 enfants par famille.

L'école ouvrit donc, école maternelle avec 45 enfants et deux jeunes institutrices heureusement et école primaire de deux classes. Chaque année, Cours Préparatoire et Cours Élémentaire 1 avaient un contingent de 35 élèves. Ensuite ils devaient marcher jusqu'à l'école au 166 de la Route de la Wantzenau, qui les a accueillis jusqu'à la construction de l'Ecole de la Niederau en 1958.



L'école a toujours été, comme le jardin d'enfants, un puissant élément de la socialisation à la Cité: elle crée des solidarités entre les parents, elle leur permet de mieux se connaître, elle crée des souvenirs entre les enfants; lors des kermesses, des habitants du quartier même sans enfants scolarisés, venaient participer.

Mais les enfants grandirent, les bus les emmenèrent en ville et bientôt trois, puis quatre niveaux furent nécessaires pour remplir les salles.

L'école primaire fut d'ailleurs complètement et très joliment rénovée, ce qui laisse des souvenirs, car cela se passa pendant l'année scolaire avec cohabitation des classes!

A la construction de la Cité des Joncs, alors qu'un projet de construction d'une nouvelle école traînait depuis des lustres dans les cartons et faisait rêver les enseignants, on parla de la fermer. Heureusement, il n'en fut rien et la voilà repartie avec une nouvelle classe et des adaptations aux techniques informatiques. On peut rêver de la suite...♦

UN PREMIER SCANDALE !

LE DEPOT D'ORDURE DE SCHILTIGHEIM

En 1961, le dépôt officiel d'ordures de la ville de Schiltigheim est saturé. Que faire? Ouvrir un nouveau dépôt dans les règles, c'est-à-dire de façon à ne pas nuire à la nappe phréatique? Nenni! Il est question de construire une usine d'incinération pour la Communauté Urbaine de Strasbourg et Monsieur Ritter, maire de Schiltigheim, espère bien obtenir qu'elle soit construite dans sa cité.

Aussi, en attendant, on dépose les ordures en plein champs, où elles s'entassent en un petit talus qui ne manquera pas de poser des questions aux archéologues des siècles futurs qui le découvriront... Continuellement, des ferrailleurs viennent fouiller ce tumulus et y mettent le feu pour récupérer la ferraille : un soir sur deux, le Nord de la Cité des Chasseurs est envahie par des odeurs impossibles telles qu'il ne reste qu'à fermer portes et fenêtres quelle que soit la température extérieure.

1962-1963. L'opération continue malgré toutes les réclamations auprès du Préfet, du député, des mairies de Strasbourg et Schiltigheim. Les brouillards ne font que rendre les odeurs plus persistantes et insinuantes.

Les services de géologie chargés de la surveillance de la nappe phréatique ont été alertés, sur les dangers de cet amas d'ordures posé à même le sol sans aucune cuve cimentée. Ils agissent auprès du Maire de Schiltigheim. Rien n'y fait. C'est en cela que consiste le "scandale": la loi est totalement bafouée.

Envoi d'une pétition, dépôt d'une plainte: les fumées perdurent.

Si le 14 Avril 1962 les DNA annoncent "une importante station d'incinération sera créée à Schiltigheim", le 28 Octobre 1963, le Sénateur Wack écrit que "la réalisation d'une usine d'incinération n'est pas à prévoir avant quelques années".

La ville de Schiltigheim finit par réagir et:

- recouvre le talus d'ordure d'une couche de terre;
- équipe d'un arroseur le terrain préalablement clos;
- place une moto-pompe sur le sommet du tas d'ordure.



Un dimanche après-midi, les réactions étaient amorties: c'est presque à trois rues de là que le relais du téléphone est parvenu enfin à un résultat minimum supportable.

En 1964 enfin, si tout n'est pas terminé, la situation s'est toutefois améliorée: la décharge est toujours là mais est exploitée dans de meilleures conditions.

Conclusion : les diverses associations de Schiltigheim se rencontrent et se liguent contre l'installation de l'usine d'incinération à cause de la direction des vents très préjudiciable. Aux élections suivantes, sous l'action des associations qui ont appris à se connaître et à travailler ensemble, le Maire Monsieur Ritter perd sa mairie. ◊



Situé dans la Cité des Chasseurs, cet immeuble datant du XIXe siècle, dernier vestige de la blanchisserie figurant sous le n° 8 du plan Beyler et communément appelé d'Bleich, après avoir été partiellement désaffecté, est à nouveau habité.

La situation s'améliorant sans cependant cesser d'incommoder, sitôt qu'une fumée paraît, un locataire d'un chalet le plus proche téléphone à la Mairie de Schiltigheim: " Il y a le feu!" Celle-ci expédie alors un pompier à bicyclette qui vient activer la moto-pompe. Si au bout d'une demi-heure rien ne s'est produit, le locataire d'un autre chalet téléphone en alerte à son tour et ainsi de suite jusqu'à l'obtention d'un résultat.



Ci-dessus: Quai des Joncs, on bichonne son jardin

UN DEUXIEME SCANDALE :

LA SABLIERE DE SCHILTIGHEIM

Au mois de Juin 1970, en bordure de l'Ill en face de la Cité, règne un remue-ménage intensif, une noria de camions; que se passe-t-il ? Un ingénieur des services de la Ville consulté répond: "Il s'agit de l'installation de la zone industrielle de Schiltigheim". Cette réponse nous surprend, car la terre arable de toute cette région est évacuée.

Deux mois de vacances passent, de grands trous se sont installés et on entend du gravier rouler sur des voies. Le même ingénieur en Septembre rectifie sa réponse: "heu, c'est une gravière. J'ai eu ce matin sa demande d'ouverture". Surprise! "Mais elle fonctionne!... Cette exploitation est-elle normale?" " Non, car elle risque la perturbation de la nappe phréatique qui affleure en cette région". "Auriez-vous donner l'autorisation si elle vous avait été demandée à temps?" "Certainement pas, mais elle fonctionne!"

Il s'agit des établissements Fischer qui gèrent la gravière qui au Sud de Strasbourg ont fourni le gravier pour le chantier de l'autoroute Sud.

Malgré nos interventions auprès de la Préfecture, des Maires de Strasbourg et de Schiltigheim, rien n'y fit. On ne peut obtenir la fermeture d'une gravière qui n'aurait pas eu l'autorisation d'ouverture si elle l'avait demandée quand elle l'aurait dû, c'est-à-dire avant d'"ouvrir". Cela n'est-il pas de l'ordre du scandale? La loi est bafouée, là aussi.

Mais nous apprenons de la bouche des autorités impuissantes que cette

gravière devant fournir le gravier pour l'autoroute Nord n'a le droit de fonctionner la nuit que pendant un mois. Car la gravière fonctionne de préférence à partir de 18 heures et à partir de 5 heures, voire 4 heures du matin, le samedi et le dimanche.

Explication: les camions et les équipes viennent travailler sur ce secteur quand elles ont fini leur travail sur les autres chantiers.

Qu'à cela ne tienne, puisque les responsables se montrent sans efficacité, nous prenons notre sort en main! Après avoir déposé plainte sur le travail nocturne, nous faisons dresser constat de ce travail et au 30ème jour écrivons à l'entreprise que le travail nocturne est "terminé".

L'entreprise ne respecte pas le règlement, évidemment. A la première infraction, nous téléphonons à la police, mise au courant. Les voitures de police arrivent sur le chantier surprenant les camions. Ceux-ci embarquent les équipes de travail et s'enfuient. De notre côté de l'Ill, on dirait un vrai spectacle de far-west. Mais si cela nous accorde quelques jours de répit, la semaine suivante, c'est le même spectacle. Et cela, à la longue, devenait lassant. De toute façon, dans la journée, ces camions transporteurs à avertisseurs sonores, les bulldozers aux moteurs à accélérations répétées, les dragues diverses et le bruit du gravier sur les trémies, les grincements de poulies et autres ont détruit notre environnement calme et "rural". C'en est fait de notre tranquillité et le fait

que tout cela ait été installé dans l'illégalité nous le fait supporter encore plus difficilement. Le maire de Schiltigheim alerté n'a fait que prodiguer quelques promesses qui se sont révélées sans effet.

L'Association, forte d'une pétition de plus de 60 habitants voit une partie de ses efforts récompensés: le bruit diurne est plus supportable...

Après une période de relative accalmie, en Octobre 1979, re-démarrage de bruits in-supportables : une drague mobile et travaillant beaucoup plus près de notre rive, de 7 à 12 heures, de 13 à 17 heures, le travail matinal débutant à 6 heures et non 6 heures 30 comme cela était toléré jusqu'à ce jour.

Nos démarches auprès du nouveau maire, Monsieur Muller, furent plus fructueuses, de même qu'elles l'avaient déjà été auprès de Monsieur Schwebel qui avait succédé à Monsieur Ritter.

L'Association a fait procéder aux mesures d'intensité sonore. La drague est retirée le 5 Décembre 1979 et depuis une relative accalmie règne sur le chantier. Mais nous avons appris du Maire que :

- si le terrain occupé par la gravière est propriété de la Commune de Schiltigheim, il est situé sur le ban de Bischheim et que lors de l'installation illégale, certains fonctionnaires des deux municipalités avaient été "arrosés"! Telle fut l'expression employée; nous n'avons pas demandé en quoi consistait l'"arrosage"...

- aucune contrainte n'avait été imposée lors de l'installation, les paroisses de la gravière n'ont par

conséquent pas été taillées "dans les règles" et elle ne pourra jamais être utilisée comme plan d'eau de baignade, car de ce fait sera dangeureux, n'étant pas à l'abri des courants suscités par cette irrégularité et instabilité des parois.

Les établissements Fischer semblent avoir porté leur activité vers d'autres lieux et les promeneurs actuels peuvent difficilement imaginer les instants d'émotion que nous avons vécu sur ces rives.

Suite ? Fin ? Morale ?

Monsieur Fischer avait fait le projet de creuser une gravière dans les terres arables d'un village du département. En y arrivant, il se retrouva en face d'une "armée" de tracteurs si menaçants qu'il en eut une attaque et en mourut.

Mais de pareilles exactions devraient avoir des sanctions un peu plus "légales"! ♦



~!! Les p@œMi ÈrÇEs fê†Es @ Là CitΣ ©

La première fête de la Cité fut une fête de l'école en 1974, organisée par les jeunes parents.

Auparavant, il y avait eu en 1971/72/73 des fêtes de Carnaval, mais elles étaient restées internes. Mais en 1974, les parents convoquent tous les habitants.

En 1980, grand "boum": la fête sort sur la placette à l'entrée de la Cité! (nldr: le petit sapin qui ne pousse pas en est le témoin). Les Dernières Nouvelles l'annoncent (et elles en rendent compte !). Une promenade en poney à travers la Cité la précède, le Père Noël rassemble les foules. Puis, autour d'un feu de palettes, distribution de cacao, de café et de friandises aux enfants.

Tous les deux ans, une kermesse de l'école est organisée et y sont vendus les oeuvres des enfants et des mamans. Les réunions de travail pour préparer les objets créent entre elles un esprit entreprenant et très solidaire; les pères aident aussi beaucoup: ils scient, rabotent, collent, etc...

Pour Noël, on déplace la Fête sur la petite place de la Rue des Gardes-Chasses, puis plus tard sur la Place du Rad (parce qu'on peut plus facilement prendre le courant chez les voisins...). La promenade en calèche se transforme en distribution de petits cadeaux aux personnes âgées de la Cité : une fleur, un objet, etc... (actuellement plus de 70 personnes de plus de 65 ans). Mais les

La fête de Noël à la Cité des Chasseurs



Le père Noël, à l'avant d'une calèche tirée par deux splendides poney (quels sont provenus dans les pays du quartier en distribuant des cadeaux aux enfants. (Photo DV)



problèmes d'assurance ou plutôt les dangers de ne pas être assurés freinent ces ardeurs.

Le bureau renouvelé de l'Association Syndicale de la Cité (tel est alors son nom) accepte en 1996 de modifier les statuts et de prendre les fêtes en charge. Ce sont alors celles que vous avez tous connues : fêtes de Noël, fêtes de la Musique et de l'été, kermesses. ◊



UNE DECISION DIFFICILE A PRENDRE :

LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CITE DES JONCS

Avril 1980. L'opération "Habitat et Vie Sociale" (réhabilitation du Neuhof) est lancée. Des crédits nationaux sont ouverts pour la construction de 50 pavillons destinés à loger des familles nombreuses et "méritantes" habitant le Neuhof: il est prévu de les répartir dans quatre quartiers de la ville et les crédits doivent être dépensés avant fin 1980.

Après des refus définitifs (qui donnent lieu à des discussions mouvementées) des quartiers de Koenigshoffen, Cronembourg et de la Meinau, les habitants de la Robertsau et ceux de la Cité en particulier apprennent un beau jour d'Avril 1980 qu'il est prévu d'implanter une quinzaine de ces pavillons sur un terrain de 80 ares à l'arrière de la Cité des Chasseurs.

Nos élus ayant été beaucoup moins actifs que ceux des quartiers nommés, il est trop tard pour faire revenir sur cette décision. Malgré l'opposition de deux conseillers, tancés

par le maire Pflimlin, elle est confirmée lors de la réunion du Conseil Municipal du lundi 15 Avril.

La semaine précédente, une pétition, présentée le 25 Avril, a réuni 266 signatures dans le quartier.

Le 12 Mai 1980, une mémorable réunion publique au Foyer Saint-Louis réunit 400 personnes et mobilise six adjoints. Elle fut très houleuse et provoqua, nous a-t-on rapporté, quelques craintes au Maire, les arguments "antisociaux" fusaient. A l'instigation des Conseillères Municipales, qui étaient venues sur place constater la situation, le Maire Pflimlin vient à l'école Pourtalès (seul lieu de réunion possible dans une Cité qui au bout de 32 années d'existence, ne comporte pas de café) le 20 Juin 1980, entouré de ses fonctionnaires et d'assistantes sociales de la Ville. Celles-ci, interrogées, acquiescent les arguments des habitants: impossibilité de s'insérer pour des foyers logés à l'orée de la forêt, dans une

cité "vieillissante" dont la moyenne des habitants a 60 ans et plus (sur 292 habitants, seuls 59 ont moins de 18 ans).

Nouveau projet: il n'est plus question que de cinq pavillons pour 15 familles dans un ensemble de 30 à 40 logements, où seront mêlées familles nombreuses ou non, propriétaires ou locataires, de milieux sociaux mélangés. Puis un grand silence de dix mois.

19 Mai 1981. Réunion de concertation à la Mairie; nouveau projet: 19 maisons particulières, 33 logements HLM, 5 pavillons pour des habitants du Neuhof. Entretemps, se sont tenues de multiples réunions à la Cité avec les membres du bureau de l'Association laquelle a dissuadé de construire directement sur les bords de l'Ill!! Au mois de Juillet, au mois de Décembre 1981, nouveaux projets. Puis plus d'un an de silence.

En Février, puis en Juin 1983, Monsieur Sutter, président élu en Fé-

vrier 1982, lance des lettres de rappel au Maire évoquant les problèmes de voirie, pendant et après la construction, les problèmes d'égouts insuffisants, etc... Le 2 Juin 1983, Monsieur Rudloff alors Maire, vient sur place constater la situation, en particulier de la voirie.

Le 6 Juin 1983, un nouveau permis de construire (les précédents étant périmés) pour cinq immeubles collectifs et neuf maisons individuelles; en Février un panneau annonçait la construction! Ce permis, ensuite périmé, sera renouvelé en 1986.

Puis la Cité débute en 1990, une Cité modèle...

- 6 immeubles de 6 appartements sur 3 étages;
- 15 maisons individuelles en bandes sur 1 étage.

Cité plaisante dont le Maire a dit à l'inauguration qu'il n'y en aurait plus d'aussi jolie car "les frais avaient été trop élevés"... Cité baptisée "Les Joncs" Inaugurée en Automne 1991.

UN PROJET TRES DIFFICILE :

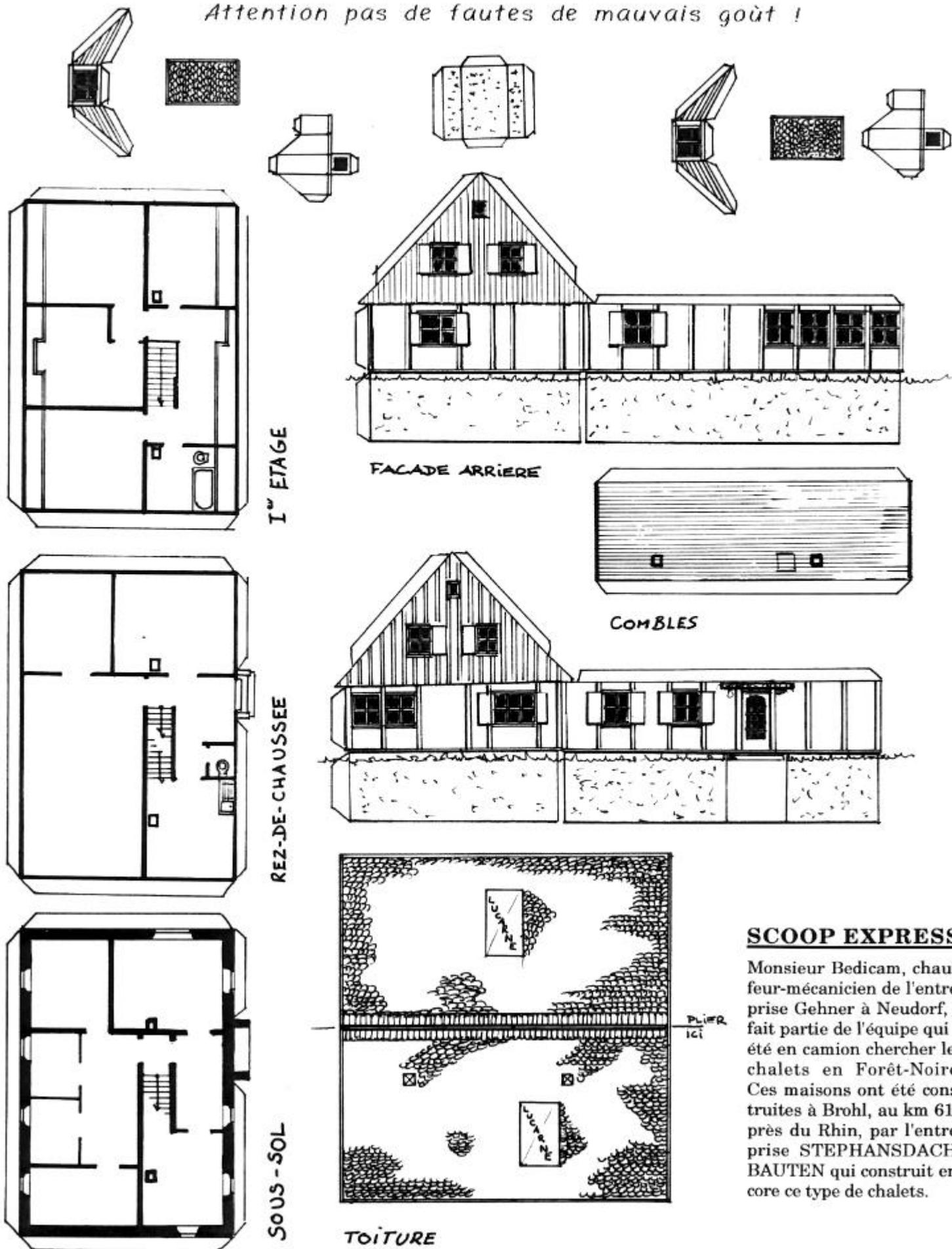
LA NOUVELLE CITE DU RAD

• Fin 91. Inauguration des Joncs: déclaration du maire: "il n'y aura plus de construction ici car trop cher..." STOP. • Début 95. Nous apprenons qu'un projet de 35 logements est envisagé sur le lieu dit le Rad...L'Association demande des précisions. STOP. • Février 96. Délibération du Conseil Municipal: accord pour lancement d'études de faisabilité - 60 logements... L'Association demande un rendez-vous rapide. • Juin 96. Réunion restreinte suite à notre demande: présentation de trois esquisses non abouties, jugées irrecevables et irréalistes par L'Association, laquelle demande un prochain rendez-vous pour l'automne. STOP. • Mars 97. Réunion restreinte: projet à l'arrêt depuis 9 mois! Contradictions totales avec 1996! enquête publique pour avenant au POS, pas de nouvelle esquisse présentée, réalisation programmée pour l'an 2000. STOP. • Octobre 97. Projet stoppé pour insuffisance des dessertes, terrain à priori de nouveau inondable: digue non conforme et insuffisante; Rejet des réunions de comité de quartier géographiques; Projets de desserte, de construction sociale, modification du POS, évolution de l'école et aménagements des berges sont encore des thèmes et des points à l'étude par les différents services et ce à des stades d'avancement différents. STOP. • Novembre 98. "Les études du projet d'aménagement de la Cité du Rad sont gelées", information confirmée verbalement par Mr. Roland RIES, Maire de Strasbourg, lors de sa dernière intervention à l'Escale. STOP. • Depuis Fin 98. Les délibérations de nos dernières assemblées et réunions de Comité ont débouché sur une nouvelle position: nous refuserons catégoriquement tout aménagement de cette zone. STOP mais pas FIN...



Pas de construction en zone inondable! dit le P.O.S.! Voici le terrain des futurs H.L.M.

As du bricolage, voilà de quoi réjouir petits et grands.
 Découpez, collez et surtout personnalisez votre chalet !
 Attention pas de fautes de mauvais goût !



SCOOP EXPRESS

Monsieur Bedicam, chauffeur-mécanicien de l'entreprise Gehner à Neudorf, a fait partie de l'équipe qui a été en camion chercher les chalets en Forêt-Noire. Ces maisons ont été construites à Brohl, au km 618 près du Rhin, par l'entreprise STEPHANSDACHBAUTEN qui construit encore ce type de chalets.